

**80 ANS****DU STATUT NATIONAL DES IEG****UN HÉRITAGE À DÉFENDRE, UN AVENIR À BÂTIR!**

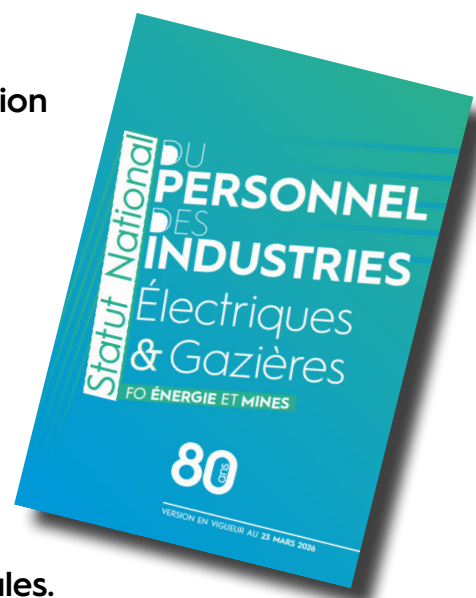
Il y a 80 ans, la création du Statut national du personnel des IEG octroyait des garanties collectives déterminantes pour les travailleurs de l'énergie. Bien plus qu'une simple convention collective, ce statut représente le contrat de confiance historique passé entre la Nation et les personnels des Industries Electriques et Gazières. Il acte également la reconnaissance formelle de la spécificité et de l'exigence de nos métiers ainsi que la nature essentielle des missions de service public du secteur de l'énergie pour le pays et les citoyens.

Rémunération, classification, protection de la santé, régime de retraite et sécurité de l'emploi : le Statut est le fondement même de notre contrat de travail. Ce cadre protecteur n'est ni un privilège, ni un héritage figé dans le passé. Il est la condition indispensable qui permet aux agents d'exercer leurs missions en toute sécurité, face aux mutations et aux pressions que connaît le secteur depuis plusieurs années.

Face aux logiques purement financières, aux déréglementations et aux réorganisations permanentes qui morcellent nos entreprises, FO Énergie s'est toujours attachée à défendre et à améliorer notre Statut.

Célébrer les 80 ans du Statut, c'est exiger au quotidien :

- La défense de l'emploi statutaire face à la précarisation et la sous-traitance à outrance des activités;
- L'amélioration de nos conditions de travail;
- Un système de rémunération permettant une juste reconnaissance de l'engagement et des compétences des personnels;
- Une garantie solide de nos droits à la santé et à la prévoyance;
- La pérennité et l'indépendance de nos Activités Sociales.



À 80 ans, notre Statut est résolument moderne. Il doit être consolidé, amélioré, car il est notre bouclier face aux crises et l'outil indispensable pour relever les immenses défis industriels et climatiques de la transition énergétique. L'avenir et la souveraineté énergétique de la France passeront par les agents qui composent la branche des IEG. Leur garantir un haut niveau de garanties sociales est donc essentiel.